

Église des Dominicains

Séance publique du 24 mars 2025 — Ville de Braine-le-Comte

Question posée par M. Yves Guévar, Conseiller communal (groupe Ensemble).

La question

Nous voici encore sur un sujet de patrimoine. Depuis plusieurs années, l'église des Dominicains, gérée par le Centre culturel, n'est plus utilisée, ce qui déçoit les artistes locaux et associations. Bien qu'elle ne soit pas insalubre, certains points, comme par exemple, les sanitaires en sous-sols difficilement accessibles, nécessitent des solutions. Du salpêtre est également présent, ce qui est normal dans un bâtiment non chauffé, mais cela peut être facilement résolu. Bien que le nouvel Organe d'Administration du Centre culturel ne soit pas encore installé, Monsieur l'Echevin de la Culture peut-il nous en dire plus sur une réutilisation possible de l'église des Dominicains dans un délai raisonnable ? Et, pourquoi pas, avec le support du service transversal mis en place « projets – études », une réhabilitation plus complète et durable avec des subsides ? Merci.

La réponse

L'Echevin André-Paul Coppens répond à la question (conjointement avec l'Echevin Léandre Huart).

En effet, dans le cadre du marché d'étude de « Valorisation du patrimoine communal en ce compris les Dominicains », un volet important est consacré aux Dominicains. Le prestataire désigné est spécialisé dans la restauration du Patrimoine et étudie actuellement les possibilités de

réhabilitation et de revalorisation de ces bâtiments iconiques de Braine. Le service urbanisme doit le rencontrer sous peu pour une première présentation. Et donc, en termes de subsides : nous envisageons les possibilités suivantes : ■ Subsides développement urbain ; ■ Introduction d'un dossier de reconnaissance de site à réaménager SAR (Site à réaménager) permettant d'obtenir des subsides pour l'assainissement et la rénovation du gros-œuvre fermé ■ Subsides AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine) En ce qui concerne sa réouverture au public, c'est en effet une priorité tant pour la Ville que pour le Centre Culturel afin de pouvoir y accueillir à nouveau des expositions ou espace de répétitions ou stages pendant les périodes ne nécessitant pas spécialement de chauffage. Outre un gros nettoyage indispensable, il y a lieu de s'attarder sur l'esthétique du mur incriminé qui pourrait être « maquillé » d'autant que celui-ci ne représente aucun danger pour la santé des utilisateurs. Le Directeur du Centre Culturel me confirmait encore ce jour que ce point ne devait pas attendre la mise en place du prochain OA.

La réplique de M. Guévar

Merci pour votre réponse et on attend avec attention la suite des décisions.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 24 mars 2025 — Objet n°19 - Question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.